



Travaux de vitrification - exigences

3.4.3 La vitrification doit être exécutée pour former une surface régulière

En présence d'un parquet ciré ancien avec des joints, à rénover, l'utilisation d'un vitrificateur solvanté peut entraîner des odeurs désagréables à long terme. Le client doit en être informé. Ce type de travail doit faire l'objet d'une exonération de garantie.

Les bois teintés en érable / hêtre et frêne ne seront pas mastiqués, pour exclure les nuances. L'application du vitrificateur doit intervenir en une première opération avec le rouleau (ou la brosse large). En présence de joints importants, l'injection de mastic acrylique est possible. Il pourra être revêtu après séchage.

L'exigence d'une surface régulière se rapporte à l'obtention d'une brillance aussi uniforme que possible. D'autres exigences, p.ex. d'une teinte uniforme du bois ou d'une épaisseur égale du vitrificateur appliqué, ne pourront dans la pratique pas être parfaitement satisfaites à cause des nuances de teinte naturelles des bois de parquet et des variations de capacité d'absorption.

La mise en œuvre des produits, la technique et le nombre d'applications, le masticage etc. doivent respecter les directives du fabricant, tout particulièrement en matière de quantité minimale à appliquer. L'exigence d'une "surface régulière" se rapporte également au degré de brillant convenu. L'effet de ces degrés de brillance (brillant, semi-brillant, brillant satiné, mat satiné, satiné, mat) dépend fortement des conditions d'éclairage dans la pièce, ainsi que du nombre d'applications de vitrificateur et de la quantité appliquée.

Les divergences de surface dues au matériau (capacité d'absorption variable des bois, gonflement / retrait variable des cernes annuels durs / tendres ainsi que les différences de teinte) ne peuvent pas être qualifiées de défauts. Une application irrégulière, due à des outils déficients ou un travail de vitrification négligent, aspérités, poils de balai incrustés (vitrifiés) et autres sont des motifs de réclamation justifiés s'ils perturbent l'aspect général. L'incrustation de poils de pinceau ou de grains de poussière n'a toutefois aucune influence sur la fonction protectrice du vitrificateur.

Aucune règle - telles celles imposées aux meubles lustrés ou aux parquets contrecollés - ne peut être appliquée à un parquet posé, poncé et vitrifié sur site. Concernant les inégalités de surface dues au produit, la norme allemande DIN 18202 (voir également les explications alinéa 3.1.2) s'applique. La chute de poils de la brosse ou de fibres du rouleau est inévitable.

Une application de masticage avec un liant, sur l'intégralité de la surface des parquets traditionnels ou mosaïque n'est pas pratiquée partout, mais vivement conseillée avant la vitrification.

Microfissures

Les fissures fines sont décelables uniquement dans la surface vitrifiée achevée (spécialement dans les vitrificateurs aqueux). Avec ces fissures en position oblique ou horizontale, des éclats sont possibles. Elles représentent un défaut imputable au produit.

„Commentaires DIN 18356, DIN 18367 et DIN 18299 - Parquets et pavés de bois“
par Ortwin Baumann, Peter Fendt, Joachim Barth - pages 121 et suivantes

